



FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT

POUR NOTRE
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

MAJ EVE 05.01.21



FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE
Sous l'égide de la Fondation de France

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
APPEL A PROJETS ET CONCOURS

PREAMBULE

A la suite de l'immense émotion suscitée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15.04.2019, toutes les organisations professionnelles représentatives de l'Interprofession Nationale France Bois Forêt, ont voulu participer à leur façon à la restauration de ce patrimoine unique. Au-delà de ce projet commun hautement symbolique, la filière forêt-bois souhaite contribuer à la sauvegarde d'éléments du patrimoine moins médiatisés. Ces constructions qui font la richesse de nos territoires sont parfois ignorées, oubliées ou « orphelines ». Leur restauration peut nécessiter une aide financière et un accompagnement bienveillant et professionnel des opérateurs de la filière. L'objectif de cette action commune est de mettre en lumière le bois, matière première qui nous réunit et les savoir-faire qui la mettent en œuvre.

L'Assemblée générale de France Bois Forêt du 26.09.2019 a approuvé cette démarche à l'unanimité de ses membres.

La Fondation **FRANCE BOIS FORÊT pour NOTRE PATRIMOINE**, sous l'égide de la Fondation de France créée le 27 novembre 2019 a pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural à sauvegarder.

Selon l'ARTICLE 3 de sa convention avec la Fondation de France, les modalités d'intervention du fonds sont les suivantes :

Le Fonds a pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural, mettant en valeur des matériaux en bois privilégiant l'utilisation de bois issus de forêts françaises certifiées « gestion durable ».

OBJECTIFS

De façon plus précise, il s'agit de valoriser la ressource forestière française gérée durablement dans des projets de restauration du patrimoine bâti accessible au public et répondant à des critères architecturaux, sociaux, environnementaux et économiques garantissant leur pérennité patrimoniale et leur qualité d'usage.

France Bois forêt souhaite ainsi délivrer une réponse sociétale depuis la récolte de bois en forêt - matière première renouvelable – jusqu'à sa mise en œuvre dans le cadre du patrimoine architectural.

Il s'agit de communiquer autrement vers le grand public, les institutions, les médias, les redevables de la contribution interprofessionnelle obligatoire dite « CVO » et de faire participer des personnalités qualifiées : architectes, journalistes, chefs d'entreprises... sur la sélection des chantiers à restaurer et à cofinancer et des programmes proposés.

Grâce au bois, il s'agit également de recréer un lien direct entre les éléments du patrimoine visible du grand public et les forêts qui les environnent.



FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT

POUR NOTRE
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

MAJ EVE 05.01.21



FONCTIONNEMENT :

Afin de répondre à ses objectifs de valorisation et de communication, la **Fondation FRANCE BOIS FORÊT pour NOTRE PATRIMOINE** s'organise autour de deux actions principales :

- Un fonds d'aide aux projets de chantiers de restauration,
- Un concours de réalisations.

1. LE FONDS D'AIDE AUX PROJETS

Identifier et soutenir des projets de restauration qui répondent aux critères préalablement définis par l'objet de la Fondation FBF pour notre Patrimoine.

La présentation documentée du dossier de candidature intitulé : « DEMANDE DE FINANCEMENT » sera déposée par les candidats et permettra la remontée d'éléments : visuels, rédactionnels et programmatiques indispensables à son évaluation.

De façon plus explicite, pour être éligible une demande de financement doit impérativement comporter une part très significative de matériau bois issu de forêts gérées durablement dont la traçabilité ne fait aucun doute. La libre appréciation « de la part très significative » est laissée aux membres du jury et du Comité exécutif en dernier ressort.

Le cofinancement délivré et versé par la Fondation FBF ne peut FAIRE L'OBJET d'aucune défiscalisation pour son bénéficiaire.

Lancement : Janvier 2020, convocation du Comité exécutif, lancement de la Fondation et appels à projets

Membres du jury : tous les titulaires des membres actifs et partenaires de FBF et les Personnalités qualifiées ci-dessous.

Membres du Comité exécutif

LISTE DES ADMINISTRATEURS

Collège A

ONF

M. Bertrand MUNCH
Directeur général
Nationalité française
2 avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
Tél : 01 40 19 59 61
bertrand.munch@onf.fr

FPF, FRANSYLVA

M. Antoine D'AMÉCOURT
Président
Nationalité française
6 rue de la Trémoille
75008 PARIS
Tél : 01 47 20 36 32
antoine.damecourt@fransylva.fr

UCFF

M. Bertrand SERVOIS
Président
Nationalité française
9 rue Buffault
75009 PARIS
Tél : 01 73 54 88 00
bservois@lescooperativesforestieres.fr

FNCOFOR

M. Dominique JARLIER
Président
Nationalité française
13 rue du Général Bertrand
75007 PARIS
Tél : 01 45 67 47 98
dominique.jarlier@communesforestieres.org



FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT

POUR NOTRE
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

MAJ EVE 05.01.21



Experts forestiers de France

M. Sylvestre COUDERT

Président

Nationalité française

6 rue Chardin

75016 PARIS

Tél : 01 40 50 87 34

coudert.sc@gmail.com

Collège B

Fédération Nationale du Bois

M. Jacques DUCERF

Président

Nationalité française

6, rue François 1^{er}

75008 PARIS

Tél : 01 56 69 52 00

jacques.ducerf@ducerf.com

Le Commerce du Bois

M. Jean-Louis CAMICI

Président

Nationalité française

Campus du JATP

45 bis, Avenue de la Belle Gabrielle

94736 NOGENT-SUR-MARNE

Tél : 01 43 94 73 50

jeanlouis.camici@groupe-isb.fr

SEILA

M. Claude VANDEN ABEELE

Conseiller technique

Nationalité française

62 rue de Turbigou

75003 PARIS

Tél : 01 44 78 00 50

vandenabeele.claude@orange.fr

SYPAL / FNB commission palettes

M. Jean-Philippe GAUSSORGUES

Président

Nationalité française

6, rue François 1^{er}

75008 PARIS

Tél : 01 56 69 52 01

jp.gaussorgues@groupepgs.com

France Bois Forêt

M. Michel DRUILHE

Président

Nationalité française

CAP 120 - 120 avenue Ledru Rollin

75011 PARIS

Tél : 01 44 68 18 53

m.druilhe@franceboisforet.fr

PERSONNALITES QUALIFIEES (PQ)

SYLVABOIS

M. Laurent DENORMANDIE

Président (industriel Feuillus)

Nationalité française

11 rue des Veneurs

60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 38 50 06

l.denormandie@sylvabois.com

FULLSUMMER

M. David BITTON

Architecte D.P.L.G

Nationalité française

40, rue du Mont Thabor

75001 PARIS

Tél : 01 42 61 21 07

davidbitton@hotmail.com

Gftk Architectes

Mme Marie-Amélie TEK

Architecte du Patrimoine

Nationalité française

22, rue Emeriau

75015 Paris

mat@archi-tek.fr

CREATIVE PROGRAM

M. Stéphane THEBAUT

Journaliste

Nationalité française

Immeuble le Ponant - 21 rue Leblanc

75015 PARIS

jmfrantz@creative-program.fr

Editions Deyrolle

M. Louis Albert DE BROGLIE

Président Editions Deyrolle

Nationalité française

PALAIS FURST- 6, rue de Furstember

75006 PARIS

Tél : 01 55 42 98 81

lab@deyrolle.fr

Cabinet Gourmain Barthelemy

M. Philippe GOURMAIN

Nationalité française

Expert forestier

39 rue Fessart

92100 Boulogne

ph.gourmain@gourmainbarthelemy.com



FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT

POUR NOTRE
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE



CALENDRIER

En raison de la crise sanitaire qui touche aujourd'hui le monde entier et des incertitudes qui en découlent, France Bois Forêt, en concertation avec le comité exécutif de la Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine, a décidé de reporter la date limite de réception des demandes de financement fixée initialement le 30 avril 2020 minuit au **30 octobre 2020 minuit**.

Par conséquent le nouveau calendrier de la fondation est le suivant :

- **01.02.2020 au 30.10.2020** : Dépôt des demandes de financement
- **02.11.2020** : transmission des fiches de notation aux membres du jury
- **02.11.2020 au 16.11.2020** : Examen des projets par le jury et transmission à France Bois Forêt des fiches des 4 projets retenus par chaque membre du jury
- **17.11.2020 au 27.11.2020** : Analyse par l'équipe FBF des fiches réceptionnées
- **30.11.2020 au 07.12.2020** : Transmission de la synthèse des fiches au comité exécutif de la fondation pour avis
- **15.12.2020** : Annonce des lauréats suite à l'avis du comité exécutif de la fondation lors du CA de FBF

PRESENTATION DES PROJETS A FINANCER. COMMENT PARTICIPER ?

Vous souhaitez proposer votre demande de cofinancement pour une restauration d'un patrimoine :

1. Le formulaire de participation intitulé : « DEMANDE DE FINANCEMENT » est téléchargeable sur notre site internet franceboisforet.fr ;
2. Joindre tous documents qui permettront au jury de présenter le programme et de comprendre votre projet, votre motivation et l'intérêt pour le public.
3. Communiquer les illustrations sur tous supports numériques, maquettes, photos, films, vidéos, autres supports qui constitueront des bonus pour l'appréciation du programme.

Concernant les illustrations fournies par les participants, celles-ci sont libres de droits au titre de la propriété littéraire, artistique, intellectuelle ou industrielle. **La Fondation FBF pour notre patrimoine** ne pourra faire l'objet d'aucun recours de l'utilisation qui sera faite par elle, des visuels pour informer, valoriser et accompagner les dits programmes avant, pendant et après la demande ou dans le cas d'une éventuelle obtention d'un financement. Les participants garantissent avoir pris toutes les précautions contre tous recours des tiers.

Compléter votre dossier de candidature qui sera constitué obligatoirement des éléments suivants :

- Présentation du ou des bâtiments à restaurer ;
- Place du matériau bois volume, visibilité, contraintes, atouts techniques et historiques, etc..
- Motivations, justification patrimoniale du programme ;
- Présentation des travaux à réaliser ;
- Présentation à l'aide de plans, photographies, vidéos, images de synthèse le cas échéant ;
- Plan de financement (pour les travaux + prévision des coûts d'entretien... autres) ;
- Coordonnées complètes du Maître d'œuvre et sa ou ses spécialités ;
- Prise en compte des aspects environnementaux : respect de l'environnement et aspects du paysage, sociaux, culturels, économiques
- Le cas échéant, les actions engagées par la Région, le département, la commune ou / et une association, ou autres (qui ?) pour la valorisation du patrimoine concerné ;
- Quelle communication a-t-elle été déjà réalisée sur ce programme ? ;
- Tous autres éléments, qui valoriseront votre démarche, laissés à votre appréciation.



FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT

POUR NOTRE
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Les photos seront utilisées par la Fondation FBF pour notre patrimoine pour présenter les dossiers aux membres du jury et aux fins de communication, vérifier la qualité technique des supports transmis : Toutes les photos, vidéos et autres supports numériques doivent avoir un crédit photo clairement indiqué.

Le formulaire « DEMANDE DE FINANCEMENT » devra être obligatoirement complété et signé par le représentant dûment mandaté d'une personne morale identifiée et à jour de ses obligations sociales et fiscales.

Envoyez votre dossier de demande de financement complet avant le **30 octobre 2020 minuit** à :

FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE

RÉPONSE À L'APPEL À PROJET 2020

Monsieur le Président

Cap 120, 120 avenue Ledru Rollin

75011 Paris

ANNONCES DES RESULTATS

Voir le calendrier **2020-2021** sur le site franceboisforet.fr

CONVENTION ENTRE FONDATION FBF POUR NOTRE PATRIMOINE et le ou les BENEFICIAIRES

ENGAGEMENT DU OU DES BENEFICIAIRES

Selon les modalités juridiques de la Fondation de France

SUIVI DU OU DES PROGRAMMES : AVANT, PENDANT ET APRES, QUE SONT DEVENUES LES RESTAURATIONS CO FINANCEES PAR la FONDATION FBF POUR NOTRE PATRIMOINE ?

La convention avec le bénéficiaire personne morale précisera les différentes étapes du programme dans un calendrier raisonnable afin de communiquer sur l'état d'avancement des travaux.

2. LE CONCOURS DES REALISATIONS avec un partenariat presse ATRIUM (voir le règlement intérieur spécifique et le formulaire de participation)

Fonctionnement

Identifier et récompenser des réalisations qui répondent aux critères définis par l'objet de la fondation à travers un concours permettant de récompenser des Maîtres d'ouvrages gestionnaires des lieux en leur permettant de poursuivre leur action.

La présentation sera documentée dans un « dossier de candidature » déposé par les candidats permettant la remontée d'information indispensable à l'évaluation de la réalisation.

Les illustrations fournies par les participants qui s'y engagent formellement devront être libres de droits au titre de la propriété littéraire, artistique, intellectuelle ou industrielle. Le plus large usage devant être possible afin d'assurer la promotion de l'action dans son ensemble.

Plusieurs thématiques seront déterminées afin d'élargir la recherche de dossiers et le nombre de lauréats (régions, types de réalisations...)

Calendrier

Décembre 2019 : mise à disposition du règlement du concours

1^{er} Février 2020 : appel à candidatures,

Les dossiers de candidature devront être déposés avant **le 30 septembre 2020** pour le jury et une remise de prix en octobre 2020 idéalement au moment du salon international du patrimoine culturel. **(reporté pour cause de covid 19)**